

# Conditions générales (CG) Hager SA / Marché suisse de Hager Industrie SA



## 1. Champ d'application et prise en compte

**1.1** Les relations commerciales entre Hager SA et l'acheteur (ci-après « acheteur ») ainsi que les relations commerciales entre Hager Industrie SA et l'acheteur dont le siège social/domicile est établi en Suisse (ci-après également « acheteur ») sont réglées exclusivement par les présentes Conditions générales (ci-après les « CG »). Pour les acheteurs dont le siège social/domicile est établi en dehors de la Suisse sont valables exclusivement les « CG Marché international de Hager Industrie SA ».

**1.2** Les conditions divergentes de l'acheteur ne sont valables que si elles ont été acceptées expressément et par écrit par Hager SA ou Hager Industrie SA (ci-après dénommées collectivement Hager SA).

**1.3** Les conventions individuelles figurant dans le contrat entre Hager SA et l'acheteur prévalent sur les CG.

**1.4** En demandant une offre à Hager SA, l'acheteur déclare accepter les présentes CG.

## 2. Offres

**2.1** Les offres de Hager SA sont valables pendant 60 jours à compter de la date de l'offre – sous réserve de la disponibilité des marchandises commandées chez Hager SA et d'un rappel ou d'une résiliation avant leur acceptation. Les prix indiqués s'entendent en francs suisses (CHF), départ usine de Hager SA à Emmenbrücke, hors TVA.

**2.2** Les informations contenues dans les prospectus, catalogues et autres documents similaires (physiques ou en ligne) ne sont contraignantes que dans la mesure où Hager SA les confirme dans l'offre ou dans un contrat individuel avec l'acheteur.

**2.3** Hager SA peut modifier les prix (listes de prix) à tout moment. Des suppléments peuvent être facturés pour les prix avec la mention SMP (supplément pour matières premières), en cas d'augmentation du prix des matières premières.

**2.4** L'acheteur est redevable du supplément pour matières premières dès que les cours à la bourse internationale des matières premières de Londres (London Metal Exchange LME) au moment de l'envoi de la commande à Hager SA (« jour M ») dépassent les valeurs limites suivantes :

- 400 euros pour 100 kg de cuivre
- 300 euros pour 1 kg d'argent
- 150 euros pour 100 kg de laiton

**2.5** Le supplément pour le(s) métal(aux) précieux concerné(s) est calculé selon la formule suivante :

$SMP (\text{taux de change EUR/CHF (Euro Currency Index/EURX moyenne mensuelle)}) = \text{poids de la part de métal précieux de la commande X (cours du métal précieux le jour M) ./ valeur limite}$

Sources :

- Moyenne mensuelle « cuivre supérieur » et « argent fin traité » : <https://www.westmetall.com/en/markdaten.php>
- Euro : Euro Currency Index/EURX

**2.6** Le supplément pour le(s) métal(aux) précieux concerné(s) est calculé selon la formule suivante :

## 3. Commande

**3.1** La remise d'une commande aux conditions offertes par Hager SA est fondamentalement contraignante pour l'acheteur. L'acheteur peut toutefois révoquer par écrit la commande auprès de Hager SA sans frais, pour autant que

- la déclaration de révocation parvienne à Hager SA au plus tard 24 heures après la réception de la commande et que
- Hager SA n'ait pas encore commencé à traiter la commande.

**3.2** Les commandes pour une valeur de CHF 50'000.00 et plus ne sont prises en considération par Hager SA qu'après l'envoi de sa confirmation de commande écrite ou électronique. Les commandes pour une valeur moins élevée peuvent être acceptées de manière implicite par Hager SA. En cas de divergences, une éventuelle confirmation de commande de Hager SA prévaut sur une commande.

## 4. Commande électronique

L'acheteur peut transmettre sa commande à Hager SA par voie électronique. Hager SA n'est pas responsable de l'envoi, de la transmission et de la réception de la commande, ni des dommages qui en découlent. Si une commande est supprimée automatiquement par le système informatique de Hager SA (p. ex. par le filtre antispam), l'acheteur n'en est pas informé. Hager SA peut, pour des raisons justifiées, mettre le système de commande électronique hors ligne sans en informer les acheteurs (p. ex. en cas de suspicion de virus, d'interventions de tiers, etc.).

## 5. Frais de livraison et d'emballage

**5.1** Les conditions suivantes s'appliquent exclusivement aux livraisons en Suisse au départ d'Emmenbrücke.

**5.2** Frais de livraison pour composants et colis :

- Envoi de colis : CHF 10.00 par colis
- Livraison par camion, pour toute commande dont la valeur nette est inférieure à CHF 800.00 : CHF 16.00 par livraison
- Supplément par envoi express : CHF 35.00

**5.3** Frais de livraison pour armoires et supports d'armoires :

- Supplément forfaitaire RPLP (indépendant de la valeur de commande) : CHF 8.00 par armoire/support
- Livraison par camion, pour toute commande dont la valeur nette est inférieure à CHF 800.00 : CHF 16.00 par livraison

**5.4** La livraison peut se faire en plusieurs livraisons partielles, à la convenance de Hager SA. Si le client souhaite des livraisons partielles, Hager SA facturera les frais effectifs par livraison.

## 6. Facturation

**6.1** L'acheteur doit vérifier les factures immédiatement après leur réception. Le montant des factures conventionnelles et électroniques est considéré comme accepté si l'acheteur ne le conteste pas par écrit dans les 10 jours à compter de leur réception. Hager SA examine la réclamation et corrige la facture si elle considère que la réclamation est justifiée.

**6.2** Sur demande écrite de l'acheteur, Hager SA établit des factures électroniques. L'envoi des factures se fait, en règle générale, de manière non cryptée. Hager SA n'assume aucune responsabilité pour des dommages liés à des logiciels ou des données défectueux et/ou manipulés par des tiers (virus, vers, attaques de hackers, etc.). Hager SA se dégage notamment de

toute responsabilité pour des dommages résultant d'une commande électronique et/ou de factures électroniques.

## 7. Conditions de paiement

**7.1** L'acheteur est tenu de régler le montant total des factures (c.-à-d. sans déduction d'es-compte, de frais, d'impôts, de taxes, de droits de douane et autres) dans les 30 jours à compter de la date de facturation. Après expiration du délai, l'acheteur est en retard de paiement sans préavis et doit à Hager SA un intérêt moratoire de 5 % et, le cas échéant, des dommages-intérêts. Les délais de paiement doivent également être respectés si la livraison est retardée pour des raisons non imputables à Hager SA.

**7.2** Hager SA peut à tout moment et sans préavis exiger des paiements anticipés.

**7.3** Les paiements par chèques et lettres de change ne sont considérés comme effectués qu'après exécution du virement par l'émetteur ou l'exécuteur (p. ex. banque). Si la date d'échéance dépasse la date de paiement, l'intérêt moratoire de 5 % est directement encaissé avec le paiement. Les frais de tiers liés à l'encaissement de chèques et de lettres de change sont facturés à l'acheteur.

**7.4** L'acheteur ne peut pas compenser le paiement du prix d'achat envers Hager SA avec d'éventuelles contre-crédances (interdiction de compensation).

**7.5** En cas de retard de paiement de l'acheteur, Hager SA n'est plus liée par les rabais et es-comptes accordés et est en outre en droit de résilier le contrat sans préavis, d'exiger la restitution de la marchandise livrée et de la faire retourner aux frais de l'acheteur.

## 8. Retards de livraison

**8.1** En cas d'événements indépendants de la volonté de Hager SA ou des fournisseurs de Hager SA, notamment un cas de force majeure, des perturbations du trafic et de l'exploitation, une pénurie de matériaux, des conflits du travail, etc., Hager SA est en droit de résilier entièrement ou partiellement le contrat ou de reporter la livraison. L'acheteur ne peut en déduire aucun droit, il n'est notamment pas autorisé à résilier le contrat. Cela vaut également, le cas échéant, si les événements susmentionnés surviennent à un moment où Hager SA est en retard.

**8.2** Hager SA ne garantit pas les délais de livraison et n'assume aucune responsabilité pour des éventuels retards de livraison. Les éventuelles informations fournies par les collaborateurs de Hager SA sont à considérer comme des valeurs indicatives non contraignantes et ne constituent en aucun cas des garanties.

## 9. Retard de réception de l'acheteur

Si la marchandise prête à être livrée ne peut pas être expédiée ou seulement avec retard en raison d'une violation du devoir de coopération de l'acheteur ou si l'acheteur n'accepte pas la marchandise, les marchandises seront stockées à la charge et aux risques de l'acheteur. Dans ces cas, l'acheteur doit également assumer les éventuels frais de transport supplémentaires.

## 10. Profits et risques

Les profits et les risques de la marchandise sont transférés à l'acheteur avec la mise à disposition de la fourniture à l'usine de Hager SA (EXW 2020 de Hager SA à Emmenbrücke). Indépendamment de la prise en charge des coûts et de l'organisation du transport de la livraison, Hager SA n'assume aucune responsabilité pour les dommages qui en découlent.

## 11. Défauts de la marchandise

### 11.1 Délai de réclamation et de garantie

La livraison doit être contrôlée par l'acheteur immédiatement à la réception. Les réclamations doivent être adressées par écrit à Hager SA dans les 8 jours ouvrables à compter de l'arrivée de la livraison au lieu de destination. À l'échéance de ce délai, la livraison est considérée comme acceptée. La garantie de Hager SA pour des défauts survenant ultérieurement prend effet le jour de la livraison (départ de la livraison de l'usine de Hager SA à Emmenbrücke) et comporte :

Produits Hager	5 ans
Terasaki	2 ans
E3/DC	10 ans
autres produits	Conformément à la garantie du fabricant/fournisseur Hager

Si la livraison est retardée pour des raisons qui ne sont pas imputables à Hager SA, le délai de garantie expire au plus tard 12 mois après l'avis de mise à disposition pour l'expédition. L'exercice des droits de garantie, notamment la réparation, n'entraîne ni l'interruption, ni la suspension de la garantie/du délai de garantie.

### 11.2 Droits de garantie

**11.2.1** Hager SA peut, à sa convenance, remédier au défaut par réhabilitation, réduction, réparation et/ou remplacement par une marchandise sans défaut de même type ou de parties de celle-ci.

**11.2.2** La garantie envers l'acheteur pour des produits d'autres fabricants et fournisseurs se limite aux droits de garantie accordés par ces fabricants et fournisseurs à Hager SA et aux prétentions justifiées de cas en cas. Sur demande, Hager SA fournit des informations sur la garantie correspondante du fabricant du produit ou du fournisseur.

### 11.3 Exclusion de responsabilité et réglementation exhaustive

Toute responsabilité de Hager SA est exclue, à moins que l'acheteur ne prouve que le défaut est dû à des matériaux de mauvaise qualité ou à une production défectueuse et qu'il n'est pas imputable à un stockage ou à un traitement inapproprié, à une sollicitation excessive ou à une utilisation ou installation inadaptée.

Si les produits sont modifiés par l'intervention de l'acheteur ou de tiers ou par l'intégration de pièces de tiers, ou si l'acheteur ne prend pas immédiatement toutes les mesures appropriées pour réduire le dommage en cas de défaut, tous les droits de garantie accordés deviennent caducs. Les dommages dus à l'usure ou à une utilisation inappropriée ou non conforme (conditions d'utilisation disponibles sur le site [www.hager.ch](http://www.hager.ch)) ne sont pas couverts par la garantie.

**11.4** L'acheteur ne peut faire valoir des prétentions en dommages-intérêts qu'en cas de faute intentionnelle ou de négligence grave de la part de Hager SA. Hager SA n'assume aucune responsabilité contractuelle et non contractuelle concernant le comportement de ses auxiliaires ainsi que pour les cas fortuits et de force majeure. L'acheteur ne peut faire valoir aucun dommage indirect, consécutif, de tiers ou de manque

à gagner face à Hager SA. Par ailleurs, Hager SA n'assume aucune responsabilité concernant le choix ou l'utilisation des produits par l'acheteur.

Cette réglementation est exhaustive et remplace notamment tous les droits de garantie légaux.

## 12. Suppressions

Hager se réserve le droit de supprimer des produits (ou des parties de produits) à l'échéance de :

- la garantie ou du délai de garantie selon l'alinéa 11.1 et/ou
- de la durée d'utilisation indiquée par Hager.

Hager communiquera la suppression à temps, au plus tard 12 mois à l'avance, afin que l'acheteur ait encore la possibilité de passer commande. Les frais occasionnés par la suppression de produits (ou de parties de produits) sont à la charge de l'acheteur.

## 13. Retours

### 13.1 Conditions

**13.1.1** La reprise ou l'échange de marchandises livrées par Hager SA n'est possible qu'avec l'accord préalable de Hager SA et pour autant que les conditions ci-après soient remplies :

**13.1.2** Les marchandises doivent être retournées propres, dans l'emballage d'origine libre de toute inscription et avec des sceaux intacts. L'envoi des produits correspondants ne doit pas dater de plus de 12 mois. L'article ne doit présenter aucune trace d'usure. Il ne doit être ni paramétré, ni programmé. Si le contrôle effectué par Hager SA révèle que l'une de ces conditions n'est pas remplie, Hager SA peut, à sa convenance, refuser la reprise ou procéder à une réduction sur le montant à rembourser.

**13.1.3** L'acheteur ne peut retourner des produits réalisés spécifiquement pour lui qu'après accord du service de vente externe et du département de conception de Hager SA, en désignant le projet et en respectant les autres conditions. Les frais de retour sont à la charge de l'acheteur. Hager SA peut refuser le retour à sa convenance, en indiquant le motif.

### 13.2 Procédure

**13.2.1** L'acheteur doit annoncer les retours de marchandises à Hager SA par téléphone ou par e-mail avant l'envoi. Hager SA peut, à sa convenance, notamment en cas d'assainissement des stocks, ordonner une expertise des retours de marchandises chez l'acheteur par une personne désignée par elle. Si l'acheteur ne subvient pas, dans ce cadre, à son devoir de coopération ou s'il retourne la marchandise sans expertise, il perd toute prétention à un remboursement.

**13.2.2** L'acheteur doit joindre au retour un formulaire de retour dûment rempli en indiquant le numéro de retour communiqué par téléphone par Hager SA. Le formulaire de retour peut être téléchargé sur le site [www.hager.ch](http://www.hager.ch) ou être demandé par téléphone ou par e-mail à Hager SA.

**13.2.3** Pour les retours sans formulaire de retour ou avec un formulaire partiellement rempli, Hager SA facture une taxe de traitement de CHF 50.00. En règle générale, Hager SA contacte l'acheteur afin d'obtenir les informations manquantes. En l'absence de retour d'information dans les 30 jours à compter de la demande d'information, Hager SA élimine les marchandises retournées aux frais de l'acheteur et avec perte de toute prétention de remboursement de celui-ci. Les retours non annoncés, non affranchis ou non attribuables à un expéditeur ne seront pas acceptés.

## 13.3 Mode de remboursement

**13.3.1** Hager SA ne rembourse les retours qu'à partir d'une valeur de marchandise de CHF 100.00. Le remboursement s'effectue par une note de crédit sur le compte du client concerné.

**13.3.2** Le remboursement du prix d'achat intégral n'est effectué qu'en cas d'erreur de livraison attestée (c.-à-d. que les produits livrés ne correspondent pas aux produits commandés) de Hager SA. Les marchandises doivent être retournées propres, dans l'emballage d'origine libre de toute inscription et avec des sceaux intacts.

## 14. Protection des données

Hager s'engage à respecter la LPD et l'OLPD, à mettre en œuvre les mesures techniques et organisationnelles appropriées et à garantir la sécurité, la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité des données particulières. Les règles générales de protection des données de Hager se trouvent sur le site [www.hager.ch/politique-de-confidentialite](http://www.hager.ch/politique-de-confidentialite)

## 15. Forme écrite

Toute convention dérogeant aux présentes CG requiert la forme écrite, l'échange de courriers électroniques étant équivalent à la forme écrite.

## 16. Lieu d'exécution

Le lieu d'exécution des paiements est le siège de Hager SA, le lieu d'exécution des livraisons est l'usine de Hager SA à Emmenbrücke.

## 17. Clause salvatrice

Si l'une des dispositions des présentes CG s'avérait invalide ou inapplicable ou le devenait après la conclusion du contrat, l'efficacité du contrat et des autres dispositions des présentes CG n'en serait pas affectée. Dans ce cas, la disposition invalide ou inapplicable doit être interprétée ou complétée de manière à atteindre, dans la mesure du possible, le but visé par la disposition.

## 18. Modification des CG

Les présentes CG peuvent être modifiées unilatéralement, en tout ou en partie, à tout moment. L'acheteur sera informé de manière appropriée de toute modification ou adaptation importante et préjudiciable pour lui après la conclusion du contrat. Si l'acheteur ne refuse pas les modifications et adaptations par écrit à l'encontre de Hager SA dans les 30 jours après leur envoi, elles sont considérées comme acceptées. Les nouvelles CG remplacent intégralement les anciennes CG.

## 19. Droit applicable et for juridique

**19.1** Les relations juridiques entre Hager SA et l'acheteur sont régies par le droit suisse, à l'exclusion des règles de conflit du droit suisse international privé et de la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises (CVIM).

**19.2** Le for juridique exclusif pour tous les litiges résultant des relations juridiques entre Hager SA et l'acheteur ou liées à ces relations est au siège de Hager SA.